

Pardon ! Je sais que j'ai eu tort. Au secours ! J. va mourir ! — Pauline Vandespigle, journalière, âgée de 19 ans. — Elle rapporte aussi ce propos de la victime : « Je ne te ferai pas punir, car je sais que c'est moi qui ai eu tort. »

C'est le témoin qui a rassassé la femme Van Belle dans le sang.

Sa témoin. — Céline Vervier, journalière, âgée de 23 ans. — La victime parlait souvent de Plom. Le jour de la tentative d'assassinat, quelques heures avant d'être frappée, elle fut accostée par ce dernier et partit avec lui, sans prétexte d'aller ensemble faire une commission.

Géraldine. — Charles Joseph Verstigge, cabaretier, âgé de 37 ans. — Il a, dans son cabaret, rencontré les familiarités entre Plumy et la femme Van Belle. Le mari de celle-ci était un excellent homme.

Témoign. — Octavie Sootens, fileuse. — Van Belle avait une conduite irréprochable; mais sa femme m'a avoué que Plumy lui avait fait des propositions en quelle n'en avait pas averti son mari.

Le 8e témoin. — Antoine Louvier, mécanicien, ne parut pas devant l'appelé son nom.

Le 9e témoin. — Le procureur général, à pris, dès lors, la parole pour abandonner l'accusation. Il fut le premier à engager les jurés à prononcer l'accusation.

Audience du mercredi 26 novembre 1883

1^{re} affaire. — Coups suivis de mort

François Leroy est né à Rieux, dans l'arrondissement de Cambrai, en 1838. Ses parents étaient tisserands et débuteurs de soies. Le 1^{er} octobre 1854 il publica une brochure d'avoir volontairement porté des coups et fait des blessures, lesquelles, faites sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée. En effet, d'après l'accusation, le 23 septembre dernier, vers midi, Leroy rentra chez lui et demanda à sa femme qu'il y aille pour dîner. Elle lui répondit : « Tu es de la maison. Tu prendras ce qu'il y a dans la cuisine. Il suffit que je t'envoie une légère discussion; puis tout à coup, saisissant un coussin de table, il le lui enfonce violemment dans le dos, entre les deux épaulées. La femme Leroy fit un bond en avant et s'assissa ensuite sur le sol. Le 28 septembre, elle mourut. Les époux Leroy avaient vécu, jusqu'à lors, dans une aisance financière; leur conduite n'avait donné lieu à aucune remarque défavorable.

L'accusé est condamné à cinq ans de prison.

Défenseur : M^e Pouille.

2^{re} affaire. — Le parcelliste d'Aniche

L'accusé est le nommé Clotis-Alexandre Réfif, âgé de 52 ans, né dans le département de l'Aisne, le 1^{er} octobre 1830. Il a été administrateur de la fabrique d'Aniche. Le 1^{er} septembre, dans la soirée, une violente tempête de 72 ans, la veuve Réfif, mourut à Aniche, dans un hangar où un sieur Thosmiasse l'avait recueillie par charité, et les personnes qui, le lendemain matin, virent le cadavre, constatèrent des traces de violence autour du cou. Le parquet fut prévenu et fit faire l'autopsie. Elle révéla que la mort était le résultat de la strangulation et que la veuve Réfif avait été tuée, alors qu'elle était dans son lit. L'accusé voulut rapprocher les bras qu'il avait mis sous la main gauche, tandis qu'il exerçait une violente compression sur la cou, avec la main droite.

L'enquête établit bientôt que l'auteur de ce crime était Réfif, le fils unique de la victime. Il avait su se dérober parce que sa femme ne voulait plus dormir avec lui, elle vivante.

L'illustration a, en outre, révélé que, en 1884, Réfif avait été arrêté pour un coup de poing dont il avait porté longtemps la trace. En conséquence, il fut accusé d'avoir à Aniche, le 1^{er} septembre 1884, commis volontairement un homicide sur la personne de Joséphine-Arèle Dupont, veuve Réfif, sa mère légitime. Il est également accusé d'avoir à Aniche, en 1884, volontairement porté des coups et fait des blessures à la nommée Joséphine Dupont, veuve Réfif, avec la circonstance qu'il est le fils légitime de cette dernière.

Défenseur : M^e D'hooch.

NORD

M. Girard à Dainain et à Saint-Amand. — Comme nous l'avons dit, M. Girard a donné deux réunions, une à Dainain et une à Saint-Amand.

Voci, d'après un de nos confrères de gauche, le résultat de celle de Dainain :

« La vente de l'Ermitage ne continua qu'un très peu de temps. Dans une séance tenue vendredi soir, le Cordeau du Progrès républicain avait décidé de s'abstenir, et dorénavant par un refus à l'invitation de M. Girard.

Le résultat fut le suivant :

Le 1^{er} novembre, à Arc-En-Barœul, une assemblée de 150 personnes, dont 100 de la Société des amis de l'égalité, vota pour la réélection de M. Girard.

Le résultat fut le suivant :

Le 1^{er} novembre, à Arc-En-Barœul, une assemblée de 150 personnes, dont 100 de la Société des amis de l'égalité, vota pour la réélection de M. Girard.

Le résultat fut le suivant :

Le 1^{er} novembre, à Arc-En-Barœul, une assemblée de 150 personnes, dont 100 de la Société des amis de l'égalité, vota pour la réélection de M. Girard.

Le résultat fut le suivant :

Le résultat fut le suivant :